

VOUS ÊTES INTÉRESSÉS PAR LE SERVICE PRO ?
COMMENT ÇA MARCHE ?



1 Obtenez votre dossier d'inscription :

- par mail : serviceproetf@gmail.com
- par téléphone : Auvergne : 04 73 98 71 10 / 06 77 75 43 06 - Rhône-Alpes : Tel. 04 72 56 36 55 / 06 72 00 79 31

2 Remplissez votre dossier d'inscription et renvoyez le nous en joignant les documents suivants :

- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle pour l'année en cours,
- Une attestation de régularité fiscale (ARF),
- Votre règlement par chèque



3 Votre dossier est automatiquement transmis à Actradis (société de gestion des documents prestataires ONF) sauf demande contraire de votre part.

- Vous recevrez une carte attestant de votre adhésion au Service Pro

VOS CONTACTS



Territoire Auvergne Auvergne Promobois

Site de Marmilhat
10, allée des Eaux et Forêts
63370 LEMPDES

Samuel RESCHE

Tel. 04 73 98 71 10 / 06 77 75 43 06
serviceproetf@gmail.com

Territoire Rhône-Alpes FIBRA

Agrapole
23, rue Jean Baldassini
69364 Lyon cedex 07

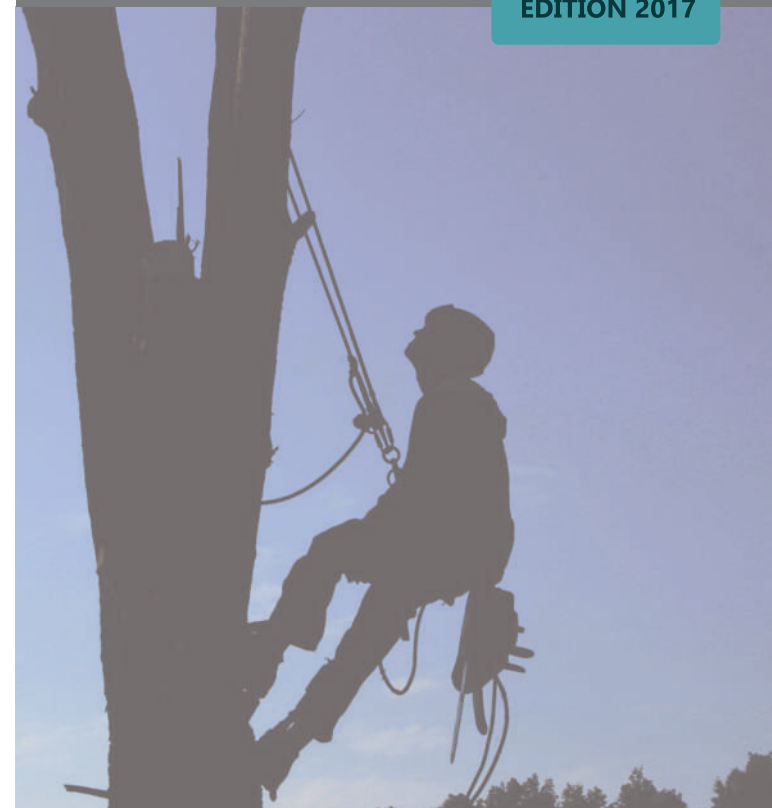
Anaïs LAFFONT

Tel. 04 72 56 36 55 / 06 72 00 79 31
serviceproetf@gmail.com

SERVICE PRO POUR LES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX FORESTIERS

d'Auvergne-Rhône-Alpes

ÉDITION 2017



avec le soutien de



LE PRINCIPLE . . .



LE SERVICE PRO ETF ATTESTE DE LA RÉGULARITÉ DE VOTRE ACTIVITÉ

- Le Service Pro 2017 Auvergne-Rhône-Alpes est la continuité de la Carte Pro Rhône-Alpes et du Service Pro Auvergne
- Auvergne-Promobois et FIBRA centralisent pour vous les documents obligatoires et de garantie de régularité de votre activité (attestation MSA, assurance responsabilité civile, KBIS...)
- Auvergne-Promobois et FIBRA éditent et vous transmettent une carte d'adhérent au Service Pro et une fiche synthétique attestant de cette régularité
- Auvergne-Promobois et FIBRA diffusent la liste des ETF adhérents au Service Pro sur leurs sites internet et auprès des donneurs d'ordre. Une cartographie est également réalisée et diffusée
- Une copie de la fiche synthétique peut être délivrée aux clients qui en font la demande
- Le dossier complet pourra être également fourni sur simple demande par mail ou par téléphone auprès d'Auvergne Promobois et de FIBRA

LA VALIDITÉ . . .

Une fiche synthétique de l'entreprise définit la date de validité de l'entreprise en fonction des différents documents qui la compose, elle est renouvelée autant que de besoin.

LE RENOUVELLEMENT . . .

En règle générale, l'entreprise n'a à fournir que 2 documents par an et le renouvellement à 6 mois est réalisé par l'interprofession directement auprès des services concernés (MSA et RCS).

LES AVANTAGES . . .

POUR VOUS, ETF ✓

- Limiter vos tâches administratives
- Assurer une transmission et une mise à jour régulière de ces informations à vos clients
- Faciliter l'identification de votre entreprise dans la filière et la prise de contact avec des clients potentiels
- Suivre l'évolution de la réglementation et archivage des documents pendant 5 ans

POUR VOUS, CLIENTS ✓

- Obtenir des garanties sur la régularité de leurs prestataires de services
- N'avoir qu'un seul interlocuteur pour obtenir ces renseignements,
- Simplifier le suivi administratif
- Suivre l'évolution de la réglementation et archivage des documents pendant 5 ans

TÉMOIGNAGES DE CLIENTS



R.Solvignon de Coforêt, A. Lyaudet du Syndicat scieurs

« Pour les ETF l'intérêt majeur est de fournir à un seul organisme, une fois par an, tous les documents prouvant leur qualité d'ETF »

« Cette carte permet un gain de temps dans le référencement des sous-traitants. »

« Pour les ETF et les donneurs d'ordre l'absence de carte professionnelle constitue une forte présomption de travail illégal, ce qui assainit la filière. »

« Le contact direct avec les propriétaires privés est facilité »

« La mutualisation à l'échelle régionale du référencement des sous-traitants constitue un gain d'efficacité énorme pour la filière autant pour les donneurs d'ordre que pour les ETF. »



En option, vous pouvez bénéficier d'un service supplémentaire : Charte de qualité reconnue PEFC Auvergne-Rhône-Alpes

Cette charte régionale concerne exclusivement les activités de prestation de service. L'ETF signataire de celle-ci est donc habilité à intervenir en forêt certifiée PEFC dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. En plus des obligations légales et réglementaires, le signataire engage son entreprise, pour l'ensemble de ses chantiers forestiers réalisés en France, à respecter différents points qui touchent notamment :

- l'aspect contractuel du chantier
- l'espace forestier et les milieux remarquables
- le respect des sols et de l'eau
- la maîtrise des risques
- la formation, la qualification et la sécurité des intervenants
- l'entretien du matériel et la récupération des déchets
- la visibilité du chantier et l'accueil du public

L'adhésion conjointe au service pro et à la charte de qualité est simplifiée par un seul dossier de deux pages et une réduction du tarif.

LES TARIFS . . .

- 1 Vous êtes adhérent à une interprofession ou une association d'ETF du territoire Auvergne-Rhône-Alpes et vous souhaitez bénéficier :
 - du Service pro seul : 55 €HT
 - de la Charte qualité seule : 35 €HT
 - du Service pro et de la Charte qualité : 70 €HT (remise de 20€ inclus)
- 2 Vous n'êtes pas adhérent à une interprofession ou une association d'ETF du territoire Auvergne-Rhône-Alpes et vous souhaitez bénéficier :
 - du Service pro seul : 110 €HT
 - du Service pro et de la Charte qualité : 145 €HT